



Communiqué
Diffusion immédiate

Rapport alarmant de l'INSPQ sur la fumée secondaire (FTS):

- ▶ **Un quart des fumeurs fument en voiture en présence d'enfants**
- ▶ **3 fumeurs sur 4 croient qu'une loi protégerait les jeunes**
- ▶ **La moitié des fumeurs croient que cela est déjà interdit**

Montréal, lundi le 22 septembre 2014 – Une [nouvelle publication](#)ⁱ de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) renforce la position des groupes de lutte contre le tabac et des organisations œuvrant en pédiatrie qui réclament depuis de nombreuses années une révision de la **Loi sur le tabac** pour, entre autres, protéger les enfants contre l'exposition à la fumée de tabac secondaire (FTS) dans les véhicules.

L'Institut présente les résultats d'un nouveau sondage auprès de fumeurs, de même que leur analyse de certaines données canadiennes, et indique clairement la voie à emprunter pour le **Québec**, qui est la seule province n'ayant pas adopté de loi interdisant de fumer dans les autos en présence de mineurs : « *une loi interdisant de fumer dans un véhicule privé en présence d'enfants obtiendrait fort probablement le soutien de la population québécoise et permettrait de mieux protéger les jeunes les plus exposés à la fumée de tabac.* »ⁱⁱ

L'avis présente pour la première fois les résultats d'un sondage, réalisé en 2011-2012, auprès de 754 fumeurs québécois qui circulent dans des véhicules privés en présence de jeunes âgés de moins de 16 ans. Le sondage révèle que :

- **Près d'un fumeur sur quatre (23 %) affirme fumer en voiture en présence de jeunes au moins à l'occasion.**ⁱⁱⁱ
- **Un fumeur quotidien sur deux (50 %) croit à tort qu'il est déjà interdit de fumer dans un véhicule en présence d'enfants, soit substantiellement plus que ceux qui savent que la loi le permet (37 %).**^{iv}
- **Les fumeurs qui croient qu'une interdiction est en vigueur sont environ trois fois moins nombreux à fumer en présence d'enfants, soit 12 % versus 33 % pour ceux qui savent qu'il n'y a pas de loi à cet effet.**^v
- **Trois fumeurs quotidiens sur quatre (77 %) perçoivent qu'une telle interdiction serait un moyen efficace pour éviter l'exposition des jeunes à la fumée de tabac.**^{vi}

Alors que le sondage présenté par l'INSPQ mesure le comportement des fumeurs dans les automobiles en présence d'enfants, l'**Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ)** mesure l'exposition des jeunes à la fumée dans les automobiles [élèves du secondaire, au cours des 7 derniers jours]. Selon l'ETJ, l'exposition dans un véhicule est en hausse : **le taux d'exposition des élèves du secondaire dans une voiture a augmenté de 26 % en 2010/11 à 38 % en 2012/2013**^{vii}.

« En tant que pédiatre mais aussi comme père de trois enfants, j'œuvre au quotidien pour le bien-être de nos jeunes et j'agirai de la sorte encore longtemps. Il y a cependant des limites à l'approche individuelle et celles-ci sont criantes quant à la protection de la jeunesse contre les dangers du tabac, » déclare **Dr Richard Bélanger, membre du Groupe de Promotion de la Santé des 4 CHU Pédiatriques du Québec**. « Nous espérons que l'État québécois saura bientôt utiliser tous les outils mis à sa disposition pour assurer la santé des jeunes, dont l'interdiction de fumer en voiture avec des enfants à bord, une législation dont l'efficacité est largement démontrée. Le Québec fait malheureusement mauvaise figure par rapport au reste du pays en ce qui concerne les mesures pour réduire l'exposition des enfants et des adolescents à la fumée du tabac. »

« Dans un monde idéal, les parents qui fument devraient volontairement s'abstenir de fumer en présence de leurs enfants, particulièrement dans un endroit aussi clos et restreint qu'une voiture, et le gouvernement n'aurait pas à intervenir, » dit **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « Or, les données de l'INSPQ démontrent que dans la réalité, l'approche volontaire n'est pas suffisante et qu'une loi serait bien reçue. » L'avis de l'INSPQ souligne d'ailleurs que les données démontrent l'efficacité des interdictions de fumer dans les voitures adoptées dans d'autres provinces :

- **L'exposition des jeunes à la fumée de tabac dans les voitures a diminué de manière significative dans les juridictions canadiennes ayant interdit de fumer dans les autos en présence d'enfants, réduisant « de 5 à 10 points de pourcentage la proportion de jeunes exposés à la fumée de tabac dans les voitures, comparé aux jeunes des groupes d'âge non-couverts » par une telle loi.**^{viii}

« Les interdictions législatives ont non seulement un impact direct sur le comportement de certains fumeurs, mais elles agissent aussi en tant que puissants agents de changement des normes sociales, » ajoute **Dre Bois**. « Le Québec a fait beaucoup de progrès entre 1998 et 2007, mais peu ou pas depuis. Nous pouvons faire mieux en renforçant la Loi sur le tabac pour y intégrer des protections manquantes pour les non-fumeurs, notamment en suivant l'exemple des nombreuses autres juridictions qui ont interdit de fumer dans les autos en présence d'enfants, mais aussi dans les terrains de jeux pour enfants et sur les terrasses des restaurants et des bars. »

Les feux verts s'accumulent

La somme de preuves apportée aujourd'hui par l'INSPQ en faveur du renforcement de la **Loi sur le tabac** n'est que le dernier élément d'une longue série de démonstrations et de déclarations provenant de la communauté de la santé au Québec. Rappelons que la **Commission de la santé et des services sociaux** de l'**Assemblée nationale** avait donné en décembre dernier son feu vert unanime au **précédent ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert**, pour renforcer la **Loi sur le tabac**, qui date de 2005^{ix}. Au retour des Fêtes, une soixantaine d'organismes de santé et communautaires^x sortait publiquement pour réclamer une série de mesures, dont l'interdiction de fumer dans une automobile en présence d'enfants. De plus, les partis siégeant aujourd'hui dans l'opposition s'étaient tous prononcés en faveur d'un resserrement de la **Loi sur le tabac** dans le cadre des dernières élections.^{xi} Enfin, plusieurs sondages montrent qu'environ huit Québécois sur dix appuient un

renforcement de la Loi sur le tabac, avec précisément 80 % des Québécois en faveur de l'interdiction de fumer dans les autos en présence d'enfants.^{xii}

Quelques constats de santé soulevés par l'INSPQ^{xiii}

- **La concentration de particules fines présentes dans la fumée de tabac peut être très élevée dans un espace clos et restreint comme une voiture.** Par exemple, la fumée dégagée par seulement deux cigarettes avec les fenêtres fermées et la climatisation activée génère une exposition à des particules fines plus élevée que les seuils sécuritaires établis par l'OMS.
- **L'exposition des jeunes à la FTS dans les véhicules peut nuire sérieusement à la santé des enfants,** même si le temps passé dans le véhicule en question est relativement court.
- **L'exposition à la FTS augmente les risques de souffrir des symptômes de l'asthme.** L'asthme est une maladie respiratoire chronique fréquente chez les enfants, affligeant 18 % des jeunes du secondaire. Parmi ces jeunes, plus du quart (27 %) rapportent que leurs crises sont provoquées par la fumée de tabac.

- 30 -

Entrevues : Dre Geneviève Bois, porte-parole CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Dr Richard Bélanger, membre du Groupe de Promotion de la Santé des 4 CHU Pédiatriques du Québec, via 514-598-5533.

Informations supplémentaires : 514-598-5533 ; coalition@cqct.qc.ca

Document-synthèse de la CQCT : http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/DOCU_14_06_24_FTS_Autos_Enfants.pdf

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

- ⁱ Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ⁱⁱ Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 17. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ⁱⁱⁱ Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 12. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ^{iv} Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 11. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ^v Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 12. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ^{vi} Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 14. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ^{vii} Propel Center for Population Health Impact. "Youth Smoking Survey, Results profile for Quebec", rapport sur données 2010/11, page 5 : http://www.yss.uwaterloo.ca/results/yss10_EN_Provincial%20Report_QC_20120514.pdf ; rapport sur données 2012/13, page 6 : https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/sites/ca.canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/files/uploads/files/yss12_qc_provincial_profile_draft_printable_fr_20140603draftforwebsite.pdf
- ^{viii} Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 5. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf
- ^{ix} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, communiqué, 6 décembre 2013. http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2013/PRSS_13_12_06_Communique_Rapport_CommissionSante.pdf
- ^x Campagne « La Santé Avant Leurs Profits », résultant en l'envoi d'une lettre au ministre de la Santé réclamant la révision de la Loi sur le tabac par les groupes suivants : http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/PROJ_14_03_12_Recueil_Appuis_SanteAvantProfits_LISTE.pdf
- ^{xi} Voir réponse des partis à notre questionnaire électoral : http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/DOCU_14_03_25_Survol_PositionsElecttorales_PartisPolitiques_Qc.pdf
- ^{xii} Sondage Léger Marketing, pour la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 22 mai 2014. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/STAT_14_05_22_Tableaux_Sondage_LegerMarketing_TaxesMesures.pdf
- ^{xiii} Institut national de santé publique du Québec, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014, page 2. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf